femmes et des enfants. Excellent sur les sols légers, il peut produire de mauvais résultats si on ne l'opère pas au moment convenable, c'est-à-dire lorsque le sol n'est ni assez dur pour contrarier l'arrachage des mauvaises herbes, ni assez humide pour se tasser sous les pieds des travailleurs. Les sarclages, ainsi que les binages, peuvent être remplacés économiquement par un hersage donné à propos, c'est-à-dire dans le courant de mars, lorsque la terre est suffisamment ressuyée. Le hersage a pour effet de faire *taller* le blé, c'est-à-dire de provoquer le développement d'un plus grand nombre de tiges. On le renouvelle jusqu'à ce que le champ soit partout couvert d'une couche de terre meuble.

Il arrive quelquefois que le blé végète trop rapidement; on retarde sa croissance au moyen de l'effanage, c'est-à-dire en faisant passer dans le champ un troupeau de moutons qui broutent l'extrémité des fanes. Dans le mois de mai, on procède à l'échardonnage; à l'aide d'une pince en bois, on arrache les chardons qui nuisent au développement de la céréale. Le moment de la floraison est le plus critique pour le *froment;* s'il survient des pluies à cette époque, la fécondation s'opère mal ou pas du tout, la fleur coule et les grains avortent en tout ou en partie. Pour achever la maturité du grain, il ne faut plus que de la chaleur. Le blé est sujet à plusieurs maladies, qui sont la carie, le charbon, l'ergot et la rouille. Il redoute aussi les attaques des lombrics, ainsi que celles de plusieurs insectes et de leurs larves, tels que les vers blancs ou larves du hanneton, le taupin des moissons, le céphus ou porte-scie, les cécidomyes, les oscines ou chlorops, les courtilières, qui coupent les racines, rongent le collet ou dévorent l'intérieur des tiges et des épis. On n'a pas malheureusement de moyens pratiques et susceptibles de s'appliquer en grand à la destruction de ces insectes.

La maturité du blé arrive à une époque d'autant plus précoce que le climat est plus chaud. Dans le midi de l'Europe, c'est le mois de juin; pour la France, c'est le mois du juillet; dans le nord de l'Europe, août seulement. Mais la maturité parfaite n'est nécessaire que pour le blé destiné à servir de semence. Pour celui qui doit entrer dans la consommation, on se trouve bien de devancer ce terme de huit jours; on obtiendra ainsi une farine plus abondante et de meilleure qualité. On se sert, pour couper le blé, de la faucille, du volant, de la serpe, de la faux ou des machines à moissonner récemment introduites en agriculture. A mesure que l'on coupe les tiges, on les met en javelles, qu'on étend sur le sol, et on a soin de placer les épis dans la direction vers laquelle ils penchaient quand ils étaient sur pied. On laisse ces javelles sécher ainsi pendant une journée environ; puis on les lie en gerbes avec un lien de paille de seigle, pour les porter à la grange ou à l'endroit choisi pour les mettre en meule. Si le temps devient pluvieux avant qu'on ait pu lier les gerbes, on met le blé, aussitôt qu'il est coupé, en meulons ou moyettes. Si la pluie survient après qu'on a lié les gerbes, on les met en dizeaux. Pour cela, on dispose quatre gerbes en croix, de telle sorte que les épis se touchent au centre; par-dessus, on met un autre rang de gerbes disposées de la même manière, et l'on recouvre le tout d'une gerbe placée en forme de chapeau sur les autres et dont les épis sont tournés vers la terre. Grâce à ces précautions, on est sûr que les gerbes se conserveront parfaitement.

Pour conserver le blé jusqu'au moment du battage, on emploie deux moyens, suivant les localités. On le met en meules en plein air, ou bien on l'enferme dans les granges; ce dernier procédé est plus dispendieux, car il faut souvent des bâtiments très-vastes, et les rats dévorent une grande partie du grain. Le battage du blé se fait de diverses manières : au fléau, par les pieds des chevaux (c'est le dépiquage ou la dépiquaison), au rouleau ou bien avec la machine à battre ou batteuse mécanique (V. BATTAGE). Quand cette opération est terminée, on met la paille en faisceaux; le grain est vanné et criblé, puis mis en sacs, en vases clos, en silos, etc. On le conserve ainsi jusqu'au moment où on le porte au moulin. Enfin, par l'action de la mouture, on produit la farine, qu'on sépare du son.

Les usages du *froment* sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur ce sujet. Sa farine, riche en amidon et en gluten, fournit le pain le plus léger, le plus salubre et le plus nourrissant. L'amidon est plus abondant dans les blés tendres que dans les blés durs; ceux-ci, au contraire, sont riches en gluten. Il en résulte que le pain fait avec les blés blancs ou tendres est plus blanc, tandis que le pain fait avec des blés rouges ou durs est plus savoureux et plus nutritif. Aussi les premiers sont-ils préférés par les cultivateurs, les autres par les meuniers et les boulangers. En mélangeant les farines de ces deux catégories de *froment*, on obtiendrait une excellente combinaison. La farine du blé sert encore à faire des pâtisseries, des bouillies, des vermicelles, des macaronis, des semoules, des pâtes dites d'Italie, etc. Ce grain, en nature, concassé ou en bouillie, serait excellent pour la nourriture des animaux; mais on comprend sans peine qu'il est trop précieux pour que l'homme s'en prive. Aussi ne donne-t-on guère au bétail ou aux animaux de basse-cour que le son, qui doit surtout ses qualités nutritives à la petite quantité de farine qui y reste adhérente. On donne aussi aux bestiaux la paille, qui est encore employée comme litière pour être convertie en engrais. Le *froment*, fauché en vert, fournit un excellent fourrage, et, dans certains pays, il est cultivé pour ce seul usage.

Cette plante est employée en médecine; la farine est émolliente et résolutive; le pain séché au feu et bouilli dans l'eau fournit une boisson, l'eau panée, qui convient dans les maladies aiguës. A l'extérieur, on applique la mie de pain en cataplasmes sur les tumeurs inflammatoires, et on emploie le levain pour accélérer la suppuration. Le son passe pour adoucissant, laxatif et détersif; il calme la toux. On se sert de sa décoction pour humecter la poitrine; on le mêle aussi à l'eau des bains et aux lavements. En médecine vétérinaire, on emploie cette décoction pour rafraîchir les vaches et les chevaux.

Le *froment* sert, dans l'industrie, à préparer l'amidon; on cultive dans ce but une variété particulière, et on utilise aussi les recoupettes, c'est-à-dire les produits résultant d'une mouture imparfaite, qui n'a pas bien séparé la farine et le son. Aujourd'hui, les progrès de la chimie permettent de convertir l'amidon en sucre et d'obtenir de celui-ci de l'alcool et du vinaigre. Le *froment* peut encore servir à la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie de grains. Enfin la farine sert à faire la colle blanche.

La paille, qui renferme une grande proportion de silice, se conserve longtemps; on l'emploie pour garnir les chaises, confectionner les paillasses; on en fait des nattes, des ruches d'abeilles, des paniers et autres ouvrages de vannerie. Celle du blé barbu de Toscane, qui est l'objet d'une culture spéciale, sert à préparer ces chapeaux si connus sous le nom de chapeaux de paille d'Italie. On peut facilement teindre la paille de diverses couleurs. Enfin on la fait servir, dans bien des pays, à couvrir les chaumières et les granges, et on utilise pour le même usage les étaules, c'est-à-dire les bases des chaumes qui restent sur le sol après la moisson.

FROMENT (Antoine), ministre protestant français, né dans le val de Trièves, près de Grenoble, vers 1510. Il était à Orbe lorsque Farel y arriva, échappé miraculeusement à la fureur des prêtres de Genève. Froment partit pour cette ville. Il y arriva en 1532. Il enseigna tout d'abord à ses auditeurs la lecture, l'écriture, un peu d'arithmétique; puis, abordant le sujet important, il s'éleva contre les abus de l'Église et l'inconduite des prêtres. Le clergé, voyant le danger qui résultait de ces réunions, essaya de les empêcher; mais, le 1er janvier 1533, la foule porta Froment en triomphe. Nommé, en 1537, pasteur de l'église de Saint-Gervais, il garda cette place jusqu'en 1552. Déposé en 1562, il vécut pendant dix ans à l'étranger. Revenu à Genève en 1572, il fut réintégré dans une place de notaire qu'il avait obtenue en 1553. On ignore la date de sa mort. On a de lui : *Deux épîtres préparatoires aux histoires et actes de Genève* (Genève, 1554, in-12); un *Sommaire des chroniques de Bonnivard* et les *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*. Ces deux derniers ouvrages sont inédits.

FROMENT (François-Marie, baron), homme politique et publiciste français, né à Nîmes en 1759, mort à Paris en 1825. Il était, avant la Révolution, avocat et receveur du clergé et des domaines. La perte de sa charge, en 1789, en fit un adversaire violent du nouvel état de choses. Chargé par le comte d'Artois, émigré à Turin, de fomenter l'insurrection royaliste dans le Languedoc, il répandit dans le peuple des brochures incendiaires, fut le principal auteur de la pétition par laquelle les catholiques de Nîmes demandaient le maintien du pouvoir absolu et du régime oppressif sous lequel avaient vécu jusque-là les protestants, organisa avec quelques amis le fameux camp de Jalès et ne parvint qu'avec peine à s'échapper lors de la lutte sanglante qui éclata entre les catholiques et les protestants de Nîmes, en 1790. Froment alla trouver le comte d'Artois, puis le comte de Provence (Louis XVIII), fut anobli par ce dernier, qui le nomma secrétaire de son cabinet, et remplit pour ces princes des missions périlleuses en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, etc. De retour en France sous la Restauration, Froment n'obtint, en récompense de son dévouement à la cause royale, qu'une pension alimentaire de 700 fr., avec laquelle il vécut dans un état voisin de la misère, et réclama vainement les sommes qu'il avait prêtées au comte d'Artois pendant l'émigration. On a de lui plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Mémoire historique et politique, contenant la relation du massacre des catholiques de Nîmes en juin* 1790 (Nîmes [Monaco], 1790), curieux et fort rare; *Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution* (Paris, 1816); *Procès de M. Froment contre S. A. R. Monsieur, frère du roi* (Paris, 1823).

FROMENT (Paul-Gustave), ancien élève de l'Ecole polytechnique, mécanicien distingué, né à Paris le 3 mars 1815, mort en février 1865. Son grand-père était horloger, et son père avait inventé une machine à tondre le drap; il est donc croyable que les premières impressions qu'il reçut dans son enfance engendrèrent en lui cette passion irrésistible qui le portait à l'étude des mécanismes connus et à l'invention de ceux qui pouvaient être désirés. A dix-huit ans, Froment concevait l'idée de son premier électromoteur, et, deux ans après, il en présentait le dessin à M. Liouville, comme candidat à l'Ecole polytechnique. Après un séjour de quelques années en Angleterre, où il était allé étudier la grande industrie, il entra, en 1840, dans l'atelier de Gambey pour s'y façonner à la construction des instruments de précision. Il construisit, en 1843, l'un des premiers télégraphes à cadran qu'on ait vus en France, un télégraphe à signaux conventionnels, analogue à celui de Morse, et un télégraphe à clavier. Il imaginait, vers la même époque, le mécanisme employé dans la construction des horloges électriques et celui des sonneries destinées à prévenir les surveillants des gares de chemin de fer de l'approche des trains.

Avant lui, on en était réduit à éclairer directement les réticules des lunettes astronomiques, pour les observations nocturnes; il trouva le moyen de rendre les fils lumineux en y faisant passer un courant voltaïque.

Outre les inventions qui lui appartiennent en propre, Froment a contribué par ses soins et ses conseils à la réalisation des vues d'un grand nombre d'ingénieurs et de mécaniciens. Ainsi, il s'est employé à faciliter la mise au jour du métier Bonelli, du télégraphe Caselli, du télégraphe Hughes, de la machine électrotrieuse, du pendule électromobile, du chronographe de MM. Schultz et Lissajoux, des appareils de M. Fizeau et de M. Foucault pour mesurer la vitesse de la lumière, des instruments gyroscopiques de ce dernier, etc.

FROMENT-MEURICE (François-Désiré), célèbre orfèvre français. V. MEURICE.

FROMENTACÉ, ÉE adj. (fro-man-ta-sé — rad. *froment*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au froment.

— s. f. pl. Bot. Groupe de plantes ayant pour type le froment.

FROMENTAGE s. m. (fro-man-ta-je — rad. *froment*). Dr. féod. Droit prélevé sur les terres où l'on cultivait le froment.

FROMENTAIRE s. f. (fro-man-tè-re — rad. *froment*). Minér. Nom donné à des pierres formées de nummulites, qu'on prenait autrefois pour des graines de blé fossiles. ‖ On disait aussi FROMENTALITE.

FROMENTAL, ALE adj. (fro-man-tal, a-le — rad. *froment*). Qui tient du froment; qui convient, qui a rapport au froment : *Les grandes plaines* FROMENTALES *se couvrent de tapis courts et frais.* (G. Sand.)

— s. m. Nom vulgaire de l'avoine élevée :

Le sable, le gravier font d'un succès égal
Fleurir l'heureux sainfoin, le sobre *fromental.*
ROSSET.

‖ On dit aussi FROMENTEL.

— **Encycl.** S'il nous arrivait du Pérou ou du Japon une graminée fourragère réussissant dans les terrains les plus secs et les plus pauvres, d'un bon produit, d'une très-longue durée, et donnant un foin de bonne qualité, immédiatement la Renommée emboucherait les cent voix de sa trompette, et bientôt la nouvelle arrivée aurait place dans toutes les cultures progressives de France. Cette plante, nous l'avons : elle est indigène chez nous; on n'a pas à l'acclimater. C'est peut-être pour cela que l'on dédaigne de l'employer.

Le *fromental* ou avoine élevée, *avena elatior*, est une graminée de grande taille, qui croît naturellement dans les prairies sèches et dans les terrains calcaires secs abandonnés à eux-mêmes. Il s'élève à 1 mètre et même à $1^{m},50$ de hauteur, fournit beaucoup à la coupe et repousse très-bien. Son fourrage abondant est de bonne qualité, quoique un peu gros; mais il n'est pas dur. Le chaume n'a pas une grande rigidité; la tige se conserve verte, même après la maturation de la graine; de sorte que l'on peut lui faire produire les semences sans beaucoup nuire à la qualité du fourrage.

Le *fromental* réussit sur les terrains calcaires les plus secs et les plus pauvres; nulle plante fourragère n'est plus propre à former avec le sainfoin la base de prairies fauchables de très-longue durée. Le *fromental* convient également comme pâturage; il repousse très-vite et est bien mangé. C'est une plante très-rustique, qui résiste également aux gelées les plus intenses de l'hiver et aux sécheresses prolongées de l'été. Une fois en possession du sol, elle s'y conserve, pour ainsi dire, indéfiniment.

Le *fromental* est une plante fourragère de grand avenir; les cultivateurs de terres calcaires sèches devraient le tenir pour l'égal du sainfoin, auquel, d'ailleurs, il est supérieur pour la durée et souvent pour le produit.

FROMENTÉ s. m. (fro-man-té). Vitic. Espèce de raisin.

FROMENTÉ, ÉE adj. (fro-man-té — rad. *fromentée*). Se dit d'une robe du bœuf qui a la couleur du hanneton appelé *fromentée*, c'est-à-dire qui est alezan fauve.

FROMENTEAU s. m. (fro-man-tô). Vitic. Variété de raisin très-estimée, que l'on cultive dans la Champagne et la Bourgogne.

— Bot. Nom vulgaire du fruit de la ronce des buissons.

— **Encycl.** On sait l'effrayante synonymie qui embarrasse les viticulteurs, quand il s'agit des innombrables variétés de raisins. Celle qui nous occupe en est un exemple frappant : *beurot, pinot franc gris, plant gris, fromenteau*, en Bourgogne; *malvoisie* et *auvernat gris*, en Champagne; *auxerrois*, dans la Moselle; *grand tokai gris*, sur les bords du Rhin; *baraltzinrzoko*, en Hongrie, etc., etc., tels sont quelques-uns des noms qui servent à désigner cette intéressante variété.

Le *fromenteau* a des grains d'un rouge clair, à reflets bleus. Plus doux que le pinot franc, il donne un vin plus fin, mais moins corsé. Il produit davantage.

FROMENTEAU (dame DE). V. AGNÈS SOREL.

FROMENTEAU, publiciste protestant. V. FROUMENTEAU.

FROMENTÉE s. f. (fro-man-té — rad. *froment*). Art culin. Bouillie faite avec de la farine de froment : *Lorsque les Romains vivaient de* FROMENTÉE *et de pois chiches, ils étaient libres et puissants.* (Chateaub.) *La* FROMENTÉE *est une pâte compacte de blé crevé dans l'eau et habillé dans le lait.* (G. Sand.)

— Entom. Espèce de petit hanneton.

FROMENTERA (*île au blé*), une des îles Baléares (Espagne). Elle a 22 kilom. dans sa plus grande longueur et 17 kilom. dans sa plus grande largeur. « On s'est plu, dit Malte-Brun, à présenter cette île comme infestée de serpents, de loups et de renards; mais les seuls animaux qu'elle renferme sont des chèvres et des moutons devenus sauvages; ses rivages sont garnis de grands oiseaux échassiers connus sous le nom de flamants. »

FROMENTEUX, EUSE adj. (fro-man-teu, eu-ze — rad. *froment*). Abondant en froment : *Il n'estoit utile qu'une nation toute belliqueuse se mist en possession de terres si grasses,* FROMENTEUSES *et larges.* (L. Fauchet.) *Je ne souffrirais pas qu'un particulier frappât de stérilité vingt lieues de terrain, dans un département* FROMENTEUX, *pour s'en former un parc.* (Napol. Ier.) ‖ Vieux mot usité encore dans les environs de Lyon.

FROMENTIER, IÈRE adj. (fro-man-tié, iè-re — rad. *froment*). Qui produit du froment : *Terre* FROMENTIÈRE.

FROMENTIN (Eugène), peintre français, né à La Rochelle en décembre 1820. Après avoir terminé ses études, il étudia le paysage sous M. Louis Cabat; puis il visita l'Algérie et en rapporta de nombreuses études.

Son Salon de 1849 lui valut une première 2e médaille. Le peintre des *sites algériens*, des *smalas*, des *mosquées*, des *douars* s'annonçait déjà comme un maître.

Chargé, en 1852, d'une mission archéologique, il retourna en Algérie et continua son voyage dans le Sahel et le Sahara, dessinant et écrivant tout à la fois. On lui doit ainsi d'intéressantes relations des pays qu'il a parcourus. Rentré en France, M. Fromentin reprit ses pinceaux et exposa plusieurs toiles remarquables. Il en fut récompensé en 1857 par un rappel de 2e médaille, et, en 1859, par une 1re médaille et la décoration.

Entre autres compositions de cet artiste, il convient de citer : les *Gorges de la Chiffa* (1847); la *Place de la Brèche à Constantine* (1849); un *Enterrement maure* (1853); *Chasse à la gazelle*, acquis par l'Etat; les *Bateleurs nègres; Lisière d'oasis pendant le siroco;* une *Audience chez un khalife* (1859); *Cavalier revenant d'une fontaine près d'Alger;* le *Berger kabyle;* les *Courriers arabes* (1861); *Bivouac arabe au lever du jour;* la *Curée;* la *Chasse au faucon* et le *Fauconnier arabe*, placé au musée du Luxembourg (1863); *Coup de vent dans les plaines d'Alfa* (1864); *Chasse au héron* (1865); la *Tribu nomade en marche vers les pâturages du Tell* (1866); la *Caravane de Marilhat* (1867). Nous n'avons cité que les principales toiles de M. Fromentin; le catalogue de ses œuvres se compose, en outre, d'un grand nombre de paysages rapportés d'Algérie et du Sahara, ainsi que de divers épisodes de la vie arabe.

On retrouve dans la plupart, jointe, à la science approfondie des colorations élégantes, cette finesse et cette harmonie des tons qui ont valu à cet artiste ses premiers succès et l'ont placé au premier rang parmi les maîtres de la jeune école. Aussi a-t-il des imitateurs qui ont cherché à reproduire ses procédés. On peut néanmoins lui reprocher de concevoir ses tableaux au point de vue trop exclusif de la coloration. Il cherche un effet blanc, un effet rose, un effet bleu, et les personnages, le paysage, toute la composition, en un mot, ne lui servent qu'à l'obtenir et deviennent ainsi l'accessoire au lieu de rester le principal. On peut aussi lui reprocher de manquer parfois d'unité dans l'exécution.

Les *Bateleurs nègres*, exposés en 1859, ont reparu avec honneur à l'Exposition universelle de 1867. Après le *Bivouac au lever du jour* et le *Fauconnier arabe*, cette toile est la mieux rendue et la plus intéressante de l'œuvre de M. Fromentin. Elle est d'une dimension moyenne; il semble, d'ailleurs, que M. Fromentin est plus maître de lui lorsqu'il concentre tout son effet dans un cadre restreint, qui ne l'entraîne pas à grandir ses personnages, à substituer la ligne et le modelé à la couleur, et à atténuer ainsi ses principales qualités. A ce point de vue, la *Caravane de Marilhat* (1867) vaut une toile de 20 pieds, et l'artiste aurait donné les proportions de la nature à ses modèles qu'il n'aurait pas obtenu un effet plus considérable. Nous citerons encore de ce remarquable artiste les *Voleurs de nuit* et l'*Etang dans les oasis*, tableaux remarquables qu'il a exposés de nouveau en 1867; *Centaures; Arabes attaqués par une lionne* (1868); *Halte de muletiers; Fantasia* (1869), etc.

Comme écrivain, il mérite également d'être connu. On trouve, notamment dans un ouvrage intitulé : *Un été dans le Sahara* (1857, in-18), des pages pleines de vie et de couleur. M. Fromentin a publié, en outre : *Visites artistiques* (1852); *Simples pèlerinages* (1856); *Une année dans le Sahel* (1858), ainsi qu'un roman très-littéraire, *Dominique* (1863, in-18), auquel la presse et le public ont fait le plus favorable accueil.

FROMENTINE (GOULET DE), petit détroit qui sépare la partie sud de l'île de Noirmoutiers du département de la Vendée. Largeur, 3 kilomètres.

FROMIE s. f. (fro-mî). Echin. Syn. de LINCKIE, genre d'échinodermes.

FROMMANN (Erhard-André), écrivain allemand, né à Wiesenfeld en 1712, mort en 1774. Il fut prédicateur à Walbeuern et à Garnstadt, puis professeur de langues orientales et de langue grecque à Cobourg (1756) et enfin directeur du gymnase de cette ville et de celui de Kloster-Bergen. Ses principaux ouvrages sont : *Disputatio de cultu deorum* (Altorf, 1745, in-4°); *De hermeneuta veteris Ecclesiæ* (Altorf, 1747, in-4°); *De sacris Judæorum libris idolorum imaginibus olim fœdatis* (Altorf, 1759); *De fœminis quibusdam quæ Evangelii veritatem tempore Reformationis defenderunt* (Altorf, 1764, in-4°).

FROMMANN (George-Charles), linguiste allemand, né à Cobourg en 1814. Il étudia la philologie classique à Heidelberg, puis à Berlin. En 1837, il publia, d'après un manuscrit de Heidelberg, le *Poëme de Troye* (*Liet von Troye*) d'Herbert de Fritzlar. Après avoir fait, de 1840 à 1842, en Allemagne, en Italie et en Suisse, un voyage ayant pour but de recueillir les matériaux nécessaires pour la publication de l'*Hôte italien*, de Thomassin, et de la *Guerre de Troie*, de Conrad de Wurtzbourg, il revint dans sa patrie fonder une institution particulière, et publia le *Livre de lecture de la littérature allemande du moyen âge* (Heidelberg et Leipzig, 1845), qui a pour base l'*Histoire de la littérature poétique nationale*, de Gervinus. En 1853, il fut nommé surveillant des archives et de la bibliothèque du musée germanique de Heidelberg, et devint, en 1865, sous-directeur du même musée. A la mort de Pangkofer (1854), il avait pris la direction du journal les *Dialectes de l'Allemagne* (Nuremberg, 1854-1859, 6 vol.), qui cessa de paraître en 1859. Il ne s'est pas contenté d'y publier un véritable trésor de matériaux concernant les dialectes allemands, il en a démontré l'authenticité. Le dialecte de Nuremberg lui est redevable d'une édition des *Poésies* de Grubel et de celles de Weckert. Enfin il s'est occupé de revoir le texte de la traduction de la Bible de Luther, travail qui lui avait été confié par le consistoire supérieur des protestants allemands et dont il avait lui-même le premier donné l'idée dans son écrit intitulé : *Proposition d'une révision de la traduction de la Bible du docteur Martin Luther* (Halle, 1862).

FROMOND (Jean-Claude), physicien italien, né à Crémone en 1703, mort à Pise en 1795. Il entra fort jeune dans l'ordre des camaldules, montra de remarquables dispositions pour les sciences et fut envoyé par ses supérieurs à l'université de Pise, où il reçut les leçons de Guido Grandi. Le grand-duc de Toscane le nomma professeur de logique, puis de philosophie à l'université de Pise, et, pendant vingt ans, il se livra à l'enseignement avec beaucoup d'éclat. Fromond devint, en 1758, membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Ses principaux ouvrages, dans lesquels il traite des points importants de physique et de physiologie, sont : *Riposta apologetica ad una lettera filosofica sopra il commercio degli olii navigati procedenti da luoghi appestati* (Lucques, 1745, in-8°); *Nova et generalis introductio ad philosophiam* (Venise, 1748, in-8°); *Della fluidità de'corpori* (1754, in-4°); etc.

FROMONT, hameau de France (Seine-et-Oise), comm. de Ris-Orangis, cant., arrond. et à 7 kilom. de Corbeil, près de la rive gauche de la Seine. Le château de Fromont a appartenu aux templiers d'abord, puis aux rois de France, et ensuite à l'intègre président Jacques-Auguste de Thou. Le parc, renommé jadis pour la beauté de ses cascades, a été converti en institut agricole; on y voit une magnifique collection des plantes forestières de l'Amérique du Nord.

FROMONT (Libert), théologien flamand. V. FROIDMONT.

FRONCE s. f. (fron-se — rad. *froncer*). Techn. Pli défectueux qui se trouve dans le papier et dans les cartes à jouer. ‖ Chacun des petits plis que l'on fait à une étoffe pour la froncer.

— Ride : *Avoir des* FRONCES *au coin de l'œil.* ‖ Vieux en ce sens.

FRONCÉ, ÉE (fron-sé) part. passé du v. Froncer. Plissé, ridé par contraction : *Le poing contracté, les sourcils* FRONCÉS, *il dissimule à peine sa rage.* (Th. Gaut.)

— Qui a des fronces : *Jupe* FRONCÉE.

— *Robe froncée*, Robe portée par certains docteurs, et qui est extrêmement froncée au haut des manches.

— s. m. Etoffe froncée, froncis : *Robe garnie d'un* FRONCÉ *de satin. Poser un* FRONCÉ *de taffetas autour de la passe d'un chapeau.*

FRONCEMENT s. m. (fron-se-man — rad. *froncer*). Action de froncer; résultat de cette action; se dit particulièrement en parlant des sourcils : *Un* FRONCEMENT *de sourcils, un soupir, un bâillement, tout me fait peur.* (H. Berthoud.) *Jupiter ébranlait l'Olympe avec le seul* FRONCEMENT *de son arcade sourcilière.* (G. Sand.)

— Pathol. Rides qui se forment sur la peau ou sur une membrane, après l'écoulement du liquide qui les distendait.

FRONCER v. a. ou tr. (fron-sé — La plupart des étymologistes prétendent que ce verbe tire son origine des plis et des rides qui se forment sur le *front*, et le rapportent au latin *frons*, par l'intermédiaire d'un verbe fictif *frontiare*, plisser le front; mais Delâtre préfère le rapporter au hollandais *frons*, allemand *runzel*, pour *frunzel*, ride. Cette étymologie nous semble préférable. — Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a, o : Il fronça, nous fronçons*). Rider en contractant, en resserrant : FRONCER *le sourcil, les sourcils.* FRONCER *ses lèvres. Le rhinocéros ne peut ni* FRONCER *ni contracter sa peau.* (Buff.) *Le froid cause des frissonnements, des horripilations, crispe,* FRONCE *et noircit la peau.* (Virey.)

— Faire des plis, des fronces à : FRONCER *une jupe, le devant d'une chemise.*

— Loc. fam. *Froncer le poignet de quelqu'un*, Donner de l'argent à quelqu'un, par allusion aux plis qui se forment au poignet quand la main se referme sur quelque chose : *Les héritiers du défunt étaient contraints de* FRONCER LE POIGNET *des officiaux, archidiacres, etc.* (Pasq.)

Se froncer v. pr. Etre, devenir froncé : *Dans la jalousie, l'envie, la malice, les sourcils du singe descendent et* SE FRONCENT. (Buff.)

— **Antonymes.** Défroncer.

FRONCHE s. f. (fron-che). Bot. Espèce de figuier dont les feuilles sont percées.

FRONCIS s. m. (fron-sî — rad. *froncer*). Suite de fronces, de plis que l'on fait à une étoffe : *Le* FRONCIS *de cette chemise est bien fait.*

FRONÇURE s. f. (fron-su-re — rad. *froncer*). Action de froncer, de se froncer; état de ce qui est froncé : *Se charger de la* FRONÇURE *d'une robe. Cette* FRONÇURE *est mal faite.*

— Par ext. Pli, ride : *Les* FRONÇURES *du front.*

FRONDAISON s. f. (fron-dè-zon — du lat. *frons, frondis*, feuille). Epoque où paraissent les feuilles. ‖ Feuillage lui-même : *Une abondante* FRONDAISON. *Quelques palmiers et plusieurs arbres rabougris mêlaient leurs vastes* FRONDAISONS *agitées aux feuillages sculptés de l'architecture immobile.* (Balz.)

FRONDANT (fron-dan) part. prés. du v. Fronder : *A Paris, on s'amuse de tout en* FRONDANT *tout; à Pétersbourg, on s'ennuie de tout en louant tout.* (De Custine.)

FRONDANT, ANTE adj. (fron-dan, an-te — rad. *fronder*). Qui a l'habitude de fronder, de critiquer : *Quelle humeur* FRONDANTE *est la vôtre!* ‖ Peu usité.

FRONDE s. f. (fron-de — lat. *frons, frondis*, feuillage, sans doute de la racine sanscrite *bhru*, proprement croître). Bot. Nom donné aux organes qui simulent des feuilles chez certains cryptogames : *Les* FRONDES *des fougères.* ‖ Quelques auteurs ont étendu ce nom au feuillage des palmiers.

— **Encycl.** Ce mot, en botanique, a eu des acceptions assez diverses. On l'a employé comme synonyme de *feuille*, pour les phanérogames, et de *thalle*, pour les cryptogames. Aujourd'hui, il sert plus spécialement à désigner les organes foliacés des fougères, regardés par plusieurs auteurs comme analogues à des rameaux foliifères plutôt qu'à de véritables feuilles. La *fronde*, en effet, se distingue de la feuille par les caractères suivants : elle est le plus souvent très-développée, subdivisée à plusieurs degrés, disposée par dichotomies ou bifurcations, presque toujours enroulée en crosse dans sa jeunesse; son pétiole n'est jamais articulé, ni engaînant, ni embrassant à la base; enfin, ce qui caractérise surtout les *frondes*, c'est que leur face inférieure porte presque toujours les corps reproducteurs.

FRONDE s. f. (fron-de — lat. *funda*, mot que Delâtre rapporte à un radical *fund*, auquel il donne le sens de lancer, précipiter, en sanscrit *bundh*, qu'il retrouve dans le latin *fundo*, répandre, et *fons*, fontaine. L'épenthèse du *r* dans *fronde* ne remonte pas au delà du XVIe siècle). Instrument fait d'un morceau de cuir et de deux bouts de corde, avec lequel on lance des pierres ou des balles : *C'est avec une* FRONDE *que David tua le géant Goliath. La* FRONDE *lançait les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier ni casque n'en pouvait soutenir l'impétuosité.* (Rollin.) *Le génie ressemble souvent à la* FRONDE : *il tourne longtemps sur lui-même avant de se développer et de lancer ses traits.* (Boiste.)

L'un fait voler le plomb que la *fronde* balance.
DELILLE.

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié),
Prit sa *fronde*, et du coup tua plus d'à moitié
La volatile malheureuse.
LA FONTAINE.

— Nom donné aux frondeurs, dans le moyen âge.

— *Fronde d'Achaïe*, Arme de guerre que les Romains avaient imitée des Achéens.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente une fronde à lancer des pierres, mais qui est très-rarement employé : *Charbonneau, en Dauphiné : De gueules, à une* FRONDE *tortillée, en double sautoir d'or, chargée d'un caillou d'argent et accostée de deux autres du même.*

— Archéol. *Pierres de fronde*, Nom donné à des pierres trouvées dans les cités lacustres, et qui semblent avoir été taillées pour être lancées avec des frondes : *Les pierres taillées nommées* PIERRES DE FRONDE *ont une forme sphérique ou discoïde, présentant une rainure dans leur partie moyenne, plus ou moins profonde.* (Marcel de Serres.)

— Chir. Bandage à quatre chefs, employé spécialement pour les fractures ou les luxations de la mâchoire inférieure.

— Hist. Nom donné à la guerre civile qui troubla les commencements du règne de Louis XIV.

— **Encycl.** La première de toutes les armes de jet a été certainement la pierre lancée avec la main. C'est, en effet, la seule arme que l'homme, dans l'état de nature, ait à sa disposition pour atteindre de loin. Mais on s'aperçut bientôt qu'en imprimant un mouvement de rotation au bras on envoyait la pierre à une plus grande distance, et cette observation dut faire comprendre que si l'on augmentait l'étendue du cercle de rotation on imprimerait une impulsion d'autant plus forte au projectile. De là naquit la *fronde*, qui fut probablement inventée à l'origine même des sociétés; car les voyageurs modernes l'ont trouvée chez la plupart des nations sauvages de l'ancien et du nouveau monde. Les livres saints racontent que c'est avec un engin de ce genre que David tua le Philistin Goliath.

La Bible nous apprend que, dans la ville de Gabaa, il y avait 700 frondeurs d'une habileté telle qu'un cheveu n'aurait pas été à l'abri de leur atteinte. (*Jud.* cap. XX.) Les Hébreux durent emprunter l'usage de la *fronde* aux Phéniciens. Ils la nommaient *kela'*; dans le Talmud, elle est aussi appelée *fonndah*, transcription évidente du mot latin *funda*. Elle était chez, les Hébreux, l'arme de l'infanterie légère (II, *Rois*, III, 25; II, *Chroniques*, XXVI, 14; *Juges*, XX, 16). Elle servait aussi aux bergers juifs pour repousser les bêtes fauves qui venaient décimer leurs troupeaux (I, *Samuel*, XVII, 40). La *Mischna* nous apprend que la *fronde* juive était en cuir, ou bien en un tissu solide de laine ou de crin; elle affectait la même forme que celles qui sont encore en usage chez nous.

— Hist. On a désigné sous le nom de *Fronde* les troubles qui signalèrent la minorité de Louis XIV. Ces troubles, occasionnés principalement par le déficit des finances, la résistance du parlement à enregistrer les édits royaux et l'hostilité contre Mazarin, resté impopulaire malgré sa souplesse et ses talents, ne datent véritablement que de la journée des Barricades (27 août 1648), après l'arrestation des conseillers Broussel et Charton et du président Blancmesnil; mais ils étaient préparés depuis la mort de Richelieu et l'entrée aux affaires de Mazarin (1642). Les intrigues et les rivalités de toutes sortes qui s'entre-croisèrent, l'incapacité de la plupart des personnages qui se crurent aptes à les diriger à leur profit, la mobilité capricieuse des idées et des événements, mobilité telle, que l'on vit des généraux comme Turenne et le grand Condé faire combattre leurs troupes, tantôt pour, tantôt contre le roi; par-dessus tout, le discrédit où tombèrent les chefs subalternes après la pacification, ont fait à la *Fronde*, dans l'histoire, une place fâcheuse et presque ridicule.

L'origine même du nom de *Fronde*, donné à toute cette période de troubles qui s'étend de 1648 à 1652, est puérile. Suivant les *Mémoires* de Montglat, cette dénomination de *frondeurs* fut donnée aux partisans du parlement, par opposition à celle de mazarins, donnée à ceux du cardinal, à l'occasion d'un mot de jeune homme. Un président de la grand'chambre ayant un jour opiné dans le sens de la cour, son fils, qui était conseiller, s'écria « qu'il *fronderait* bien les opinions de son père, » faisant ainsi allusion à un jeu alors très-répandu dans Paris et dans lequel les jeunes gens se combattaient à coups de frondes et de pierres, malgré les archers, malgré plusieurs arrêts du parlement. Joly rapporte autrement cette origine; mais c'est toujours de ce jeu de *fronde* qu'il est question. Voici comment il s'exprime :

« Le calme, qui parut rétabli pendant quelques jours (en 1648), ne diminua rien de la haine que tout le monde avait contre le cardinal Mazarin; son seul nom était devenu une injure si odieuse, que les juges donnèrent des permissions d'informer contre ceux qui le donnaient à quelqu'un; et cela était véritablement nécessaire, parce que ceux auxquels on reprochait publiquement d'être *mazarins* couraient souvent risque de la vie, ou du moins d'être maltraités par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom tomba même dans une telle horreur, que le même peuple s'en servait comme d'une espèce d'imprécation contre les choses désagréables; et il était assez ordinaire d'entendre les charretiers dans les rues, en frappant leurs chevaux, les traiter de... de mazarins.

» D'un autre côté, ce nom devint aussi d'une conséquence très-dangereuse, en ce qu'il servait à marquer un parti. Ceux qui tenaient pour la cour étaient appelés *mazarins*, et les autres *frondeurs*. Tout le monde se divisa par ces deux noms, qui causaient même des brouilleries dans les familles entre les pères et les enfants, les maris et les femmes, les frères et les sœurs; mais avec cette différence que le premier passait pour une injure dont tout le monde se fâchait, ceux même qui étaient dans le parti de la cour, au lieu qu'on se glorifiait de l'autre.

» Ce terme de *frondeur* vient de ce qu'en ce temps-là, et dès l'année précédente, les garçons de boutique et autres jeunes gens s'assemblaient en différents lieux où ils se battaient à coups de *fronde*, malgré les archers qui ne pouvaient les en empêcher. Le sieur de Bachaumont, conseiller au parlement et fils du président Le Cogneux, l'appliqua un jour en riant aux assemblées du parlement, en disant que la cour viendrait aussi peu à bout de ses desseins dans le parlement que les archers des leurs à l'égard des frondeurs; de sorte que ce nom se donna premièrement à ceux qui opinaient vigoureusement, et depuis à ceux qui se déclaraient contre le cardinal; et il devint tellement à la mode, qu'il n'y avait rien de bien fait qu'on ne dît être *à la Fronde;* les étoffes, les rubans, les dentelles, les épées, et presque généralement toutes sortes de marchandises, jusqu'au pain, rien n'était ni beau ni bon s'il n'était à la *Fronde;* et pour désigner un homme de bien, il n'y avait pas d'expression plus énergique que celle de « bon frondeur. » Le cardinal lui-même contribua à accréditer ce qui n'était d'abord qu'une plaisanterie. Dans un moment de réconciliation entre le parlement et lui, il dit en badinant aux députés de la compagnie qu'il était devenu frondeur, et leur fit voir son chapeau garni d'une *fronde* en guise de cordon. »

La *Fronde* eut deux périodes distinctes que l'on désigne quelquefois sous le nom de première et de deuxième *Fronde*. Dans la première, pour marquer une des singularités de cette étrange guerre civile, Condé, le vainqueur récent de Lens, est pour le roi, Anne d'Autriche et Mazarin, contre le prince de Conti et le duc de Beaufort qui vient se mettre à la tête des parlementaires; dans la seconde, c'est Turenne qui défend le roi contre Condé, lequel a pris le commandement des troupes de la *Fronde*.

Mais avant les batailles rangées il y a la guerre des rues, la guerre des barricades et des pamphlets. Mazarin avait à peine pris en main le pouvoir que toutes les vieilles haines ressuscitèrent, fermentées par un levain nouveau; les résistances, que la puissante main de Richelieu avait domptées, se réveillèrent plus fortes. Les mécontents et mécontentes exilés, Châteauneuf, Mme de Chevreuse, Mme d'Hautefort, revinrent à Paris; le duc de Beaufort, s'évadant de Vincennes, venait donner un chef au parti populaire; Gondy, le coadjuteur, célèbre sous le nom de cardinal de Retz, se préparait, par de sourdes menées, à jouer le grand rôle politique qu'il rêvait; et au-dessus de toutes ces intrigues et de toutes ces ambitions planait la conduite louche du duc d'Orléans, Gaston, qui restait dans une indécision calculée. Le mauvais état des finances, mises à sec autant par les dilapidations que par les dépenses de la guerre de Trente ans, vinrent porter le dernier coup à la situation chancelante de la cour et de Mazarin. Le parlement (13 mai 1648) refusa d'enregistrer un édit fiscal autorisant une retenue de quatre années sur les honoraires de tous les officiers des cours souveraines; en vain Mazarin, pour s'assurer de ce grand corps, avait-il pris soin d'excepter de cette mesure les membres mêmes du parlement; cette finesse diplomatique échoua. Le parlement, se hâtant de profiter de sa victoire, forma une ligue avec les cours supérieures du royaume, et sous le nom d'*édit d'union* promulgua une sorte de projet de constitution qui assurait à la magistrature une intervention efficace dans les affaires de l'Etat. Mazarin fit casser l'édit d'union par le conseil d'Etat; le parlement maintint sa résolution et invita les trois autres compagnies souveraines à envoyer leurs délégués (15 juin). Les deux premiers pouvoirs ainsi posés face à face, une crise était inévitable. Mazarin jugea qu'il fallait céder, accepta l'édit d'union et permit aux délégués de se réunir pour étudier une nouvelle loi de finances (30 juin). Ce ne fut qu'une halte, un moment de répit. Pendant que le parlement délibérait et augmentait chaque jour ses exigences, la reine et son entourage décidaient le cardinal à faire tenir au jeune roi un lit de justice (31 juillet), dans lequel cette nouvelle organisation de la justice et des finances, concédée le mois précédent au parlement, fut déclarée reprise par l'autorité royale. Un silence glacial accueillit la lecture de l'édit, et dans la réponse d'Omer